

Actes du colloque international

# VERRE et FENÊTRE

de l'Antiquité au XVIII<sup>e</sup> siècle



1

Les Cahiers de  
**Verre & Histoire**

# VERRE ET FENÊTRE DE L'ANTIQUITÉ AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

**Isabelle LECOCQ**

Première assistante

Institut Royal du Patrimoine Artistique, Bruxelles (Belgique)

## Le verre plat dans le vitrail monumental des anciens Pays-Bas au XVI<sup>e</sup> siècle

Résumé  Abstract

### Sommaire de l'article

#### Introduction

Le verre en tant que matière première utilisée par le peintre verrier

- Approvisionnement
- Modalités d'achat
- Coût

La mise en œuvre du verre dans l'élaboration d'une verrière monumentale

- Caractérisation du verre à vitrail
- Tâches du verrier
- Choix des verres
- Coupe des verres

#### Conclusion

#### Bibliographie

La plupart des vitraux anciens conservés en Belgique, soit les anciens Pays-Bas du sud et la principauté de Liège, datent du XVI<sup>e</sup> siècle qui est véritablement un âge d'or pour l'art du vitrail belge. Des textes, des documents d'archives et l'examen des témoins conservés fournissent diverses informations sur l'utilisation du verre plat par les peintres-verriers concepteurs de vitraux monumentaux. La présente contribution envisage deux aspects : le verre en tant que matière première utilisée par le peintre-verrier (approvisionnement, modalités d'achat, coût d'un vitrail) et la mise en œuvre du verre dans l'élaboration d'une verrière monumentale (d'après les textes et les archives, et d'après l'examen visuel).

### Introduction

La plupart des vitraux anciens conservés en Belgique, soit les anciens Pays-Bas du sud et la principauté de Liège, datent du XVI<sup>e</sup> siècle qui est véritablement un âge d'or pour l'art du vitrail belge. Des textes, des documents d'archives et l'examen des témoins conservés fournissent diverses informations sur l'utilisation du verre plat par les peintres-verriers concepteurs de vitraux monumentaux. La présente contribution envisage deux aspects : le verre en tant que matière première utilisée par le peintre-verrier (approvisionnement, modalités d'achat, coût d'un vitrail) et la mise en œuvre du verre dans l'élaboration d'une verrière monumentale (d'après les textes et les archives, ainsi que l'examen visuel). Elle s'appuie sur des textes déjà publiés pour la plupart, mais dont le contenu n'a pas été exploité systématiquement en ce qui concerne la matière verre qui nous occupe. Les observations matérielles sont basées sur les vitraux qu'il m'a été donné d'étudier dans le cadre de ma thèse de doctorat<sup>1</sup> et de mon travail à l'Institut royal du Patrimoine artistique où je suis chargée, en tant qu'historienne de l'art, de l'étude des vitraux et de l'encadrement des interventions de conservation-restauration.

### I. Le verre en tant que matière première utilisée par le peintre verrier

[^ Haut de page](#)

#### a. Approvisionnement

Une distinction est à faire s'il s'agit de verre blanc incolore ou de verre de couleur. Au moins à partir du milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, tout indique que le verre blanc est produit dans les anciens Pays-Bas, tandis que le verre de couleur est importé.

En effet, vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, la production du verre blanc connaît dans les anciens Pays-Bas un essor considérable, grâce au formidable épanouissement de l'industrie verrière lié à la venue de verriers étrangers, français et surtout italiens. Jusqu'alors, le verre blanc était de qualité relativement médiocre et des documents d'archives laissent entendre qu'il était souvent importé. Par exemple, pour les verrières commandées, en 1468, à Bruges, à l'occasion du mariage de Charles le Téméraire, Katherine, la veuve du verrier Antoine de Ringle, est payée pour « voirure blanc français »<sup>2</sup>.

Les verreries capables de produire du verre blanc de qualité pendant la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle sont localisées pour la plupart d'entre elles dans la province du Hainaut<sup>3</sup> : Barbençon, Beauwelz, Froid-Chapelle, Macquenoise, Momignies. Le célèbre géographe Mercator (1512-1594) relève aussi la présence de fours à verre à Leernes et dans la région de Walcourt. Il déclare qu'on y fabrique « pièces et lames de voirre transparent par lesquelles on arreste les incommodités du ciel d'entrer dans temples et maisons ; et celles-cy précèdent toutes autres qui se font ailleurs ; s'y font aussi toutes sortes de voirres, tant vaisseaux à boire qu'autres »<sup>4</sup>. Des verreries existent également à Anvers et Liège, mais elles sont spécialisées dans la production de verre à la façon de Venise<sup>5</sup>. Même si une activité modeste y est attestée, la région de Bruxelles et le Namurois voient le développement de leur industrie verrière plus tardivement<sup>6</sup>. Une fournaise a été mise au jour en Brabant wallon qui pourrait avoir produit du verre à vitre, à Ways<sup>7</sup>.

La plupart des verreries hennuyères appartiennent à la famille des Colinet ou Colnet<sup>8</sup>. Elles sont spécialisées dans la production de verre à vitre et de verre commun qu'elles écoulent grâce à des marchands citadins des Pays-Bas méridionaux et aussi de la France. Le journal tenu par Armand Colnet<sup>9</sup>, maître des verreries de Beauwelz et de Macquenoise, fournit de précieuses indications sur les ventes de cette entreprise de 1567 à 1613. Le commerce est organisé autour de Mons et de Reims. Les campagnes de distribution de la production annuelle sont destinées alternativement à l'une et l'autre. Colnet s'arrête chez les petits commerçants des bourgades traversées. Les marchands de Mons et de Reims lui reprennent tous

les verres qui n'ont pas été achetés sur le parcours. Une table ou feuille de verre à vitres provenant de Lorraine coûte de 1 à 2 sols.

Pendant le <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, comme aux siècles précédents, les verres de couleur ne semblent pas être fabriqués dans les anciens Pays-Bas. Les comptes renseignent différentes origines pour les verres importés<sup>10</sup> : la région rhénane, les duchés de Bourgogne, de Lorraine, de Normandie, les vallées de la Seine et de la Loire, ou encore l'Italie, voire la Syrie. À Bruges, au milieu du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, neufs verriers achètent ensemble du *verre occidental*<sup>11</sup>. Les comptes de la ville de l'exercice 1428-1429 mentionnent aussi la confection par le verrier Claise Lupeart de quatre fenêtres contenant 45 pieds de *verre oriental* et d'une autre de 8 pieds de *verre français*<sup>12</sup>. Au milieu du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, lorsqu'il réalise un vitrail pour le chœur de l'église de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, le verrier liégeois Johan Naize utilise des *verres de couleur qui viennent de Cologne*, via Maastricht probablement<sup>13</sup>. À la fin du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, du *verre rouge de Bourgogne* est acheté à Nicolas Rombouts par des artisans brugeois<sup>14</sup>. Par contrat du 30 mars 1535, le verrier Gommarus Loop de Nivelles s'engage à utiliser du *verre de Bourgogne* pour la verrière de l'abbé de Tongerlo à Saint-Gommaire de Lierre<sup>15</sup>. À l'occasion de son mariage, le 26 novembre 1517, Jean de Laitre reçoit de son beau-père quatre « chaires de voile d'Allemagne » et « trois rolles de ploncke »<sup>16</sup>. En 1594 encore, du verre coloré est importé des Vosges<sup>17</sup>.

Cette situation des anciens Pays-Bas pour l'approvisionnement du verre correspond à ce que l'on observe en Angleterre à partir des années 1570-1590<sup>18</sup>. Jusqu'alors, le verre ordinaire est importé du continent. En 1590, on dénombre par contre une quinzaine de verreries en Angleterre et on estime qu'à peu près la moitié est capable de fournir du verre à vitre, grâce au savoir-faire des verriers lorrains qui y sont employés. Seul le verre de couleur continue alors à être importé.

Pendant la seconde moitié du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, les guerres et l'insécurité ambiante entravent gravement l'industrie verrière. Les routes ne sont pas sûres, mais surtout, la main-d'œuvre spécialisée, particulièrement les verriers lorrains, devient plus difficile à trouver et à fixer. À partir de 1550, ces verriers émigrent massivement de la Lorraine vers la Picardie et le Hainaut, pour des raisons religieuses, mais ils ne font que transiter, partant plus au nord à cause des persécutions du duc d'Albe. En 1569, Armand Colnet note dans son journal le départ de Guiot, un de ses ouvriers d'Argonne, « parti avec les lorrains qui disent vouloir gagner l'Angleterre par craintes des événements »<sup>19</sup>. Le 15 avril 1579, il déclare qu'il a dû arrêter le grand four de Momignies : suite à la prise du château de Chimay, « MM. Dhennezel, Thietry, Thissac et son filz, Foucaut, Dorlodo et leurs aides ont quisté besogne car ils sont religionnaires »<sup>20</sup>. Pour trouver de la main-d'œuvre spécialisée, Colnet n'hésite pas à se rendre à l'étranger pour recruter des maîtres verriers vénitiens, allemands et français. Après une période particulièrement difficile entre 1570 et 1582, la production reprend plus ou moins normalement jusque 1594. En 1595, les fours sont éteints « ad cause des gherres »<sup>21</sup>.

## b. Modalités d'achat

^ Haut de page

L'achat du verre à des marchands est une pratique usuelle, ancrée de longue date. Au début du <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècle, les échevins de Mons convient à leur table Olivier Celi, marchand de Lucques, « pour l'amour et honneur de ce qu'il estoit homs estragniers et que à l'église de Saint-Germain il avoit donnet le verre d'une verrière [...] »<sup>22</sup>. Le verre peut transiter par des intermédiaires. Le 21 avril 1569, Ferrand de Bonju, verrier normand, vend à un dénommé Jacques Baudet, marchand à Rouen, cinquante caisses de verre à vitre pour Jean Cassopin, demeurant à Anvers<sup>23</sup>. En 1619, un batelier de Nevers transporte par eau 3000 liens et cinq caisses de verre pour Benjamin de Jonge qui demeure à Paris et qui devra remettre la marchandise à un marchand flamand<sup>24</sup>.

Les règlements de corporations de Tournai (1480) et de Liège (1544) prévoient l'achat et la distribution équitable du verre importé. L'article 23 du règlement tournaisien<sup>25</sup> déclare que si du verre *en plateau* est introduit à Tournai en vue de vente, les verriers peuvent en avoir leur part, comme les acheteurs, pourvu qu'ils soient présents à la vente, qu'ils prennent immédiatement livraison du verre et qu'ils le paient sans retard. Si un verrier achète le verre, ses compagnons francs-maîtres du métier en ont leur part. Celui qui va à l'encontre de cet article du règlement est passible d'une amende de 10 sols tournois.

L'article 59 du règlement des corporations liégeoises<sup>26</sup> ordonne que lorsqu'arrive dans la cité un envoi de vitres (*voilles*) appartenant à un étranger, nul du métier ne peut en acheter avant que le valet l'ait fait savoir à tous les confrères pour permettre à chacun de s'en fournir.

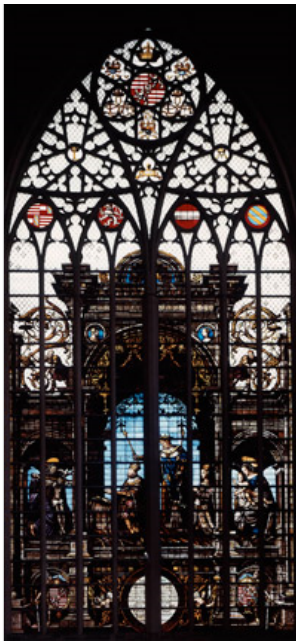


Fig. 1 : Bruxelles, transept de la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule, vitrail de Marie de Hongrie et Louis II Jagellon (1538), exemple de vitrail incluant des verres incolores, des verres colorés et des verres peints (© IRPA/KIK).

### c. Coût

^ Haut de page

Le verre est une matière précieuse. Il représente une part non négligeable des biens du peintre-verrier, outre sa demeure, ses outils, sa documentation, ses dessins, ses modèles et ses manuels de technique. Les artisans sont soucieux de la conservation de ces biens et il n'est pas rare qu'ils prennent des dispositions testamentaires, ou autres, à cet effet. En 1485, Pietre ou Pieter le Veurier, encore en vie, lègue à Marcke le verrier, « tous ses biens meubles, tous les outils et verres qui se trouveront chez lui à son décès »<sup>27</sup>.

Comme on peut logiquement le supposer, le prix d'un vitrail est fonction de la qualité du verre utilisé, de sa nature (incolore ou coloré) et de sa préparation (peint ou non) (fig. 1).

Entre 1587 et 1598, à Liège, pour un vitrail historié, l'administration du prince évêque Ernest de Bavière débourse une somme variant de 4 à 230 florins<sup>28</sup>. Le premier montant correspond à un vitrail aux armes de l'évêque, placé dans une demeure particulière, et le second, à une grande fenêtre donnée par l'évêque à l'église des Jésuites. Les sommes engagées pour la confection de verrières pour des maisons particulières et de vitraux héraldiques (verrière « aux signes et armes de l'évêque », « aux armes de l'évêque », « aux armes du prince », « armoriée ») sont nettement moindres que celles qui le sont pour des vitraux plus importants, destinés principalement à des églises. Dans un cas, elles s'échelonnent de 4 à 20 florins et dans l'autre, de 60 à 230 florins. Au même moment à Mons, les prix varient en moyenne de 12 livres (vitrail d'appartement avec « armories et portraiture de sainte Waudru »<sup>29</sup>) à 50 livres (verrière donnée par le chapitre à l'église Sainte-Elisabeth, sans autre précision<sup>30</sup>).

Le prix est souvent calculé au pied carré et par panneau achevé. Les statuts de Liège de 1544 recommandent aux *voiriers* de ne pas frauder sur la mesure. Un contrôle est effectué avant le paiement. Les comptes font parfois mention de ce contrôle : en 1568-1569, Jehan de Five, receveur du chapitre de Sainte-Waudru paye 44 livres 17 sous 6 deniers au verrier Antoine Eve « pour la verrière armoyée donnée par le chapitre à l'église du Béguinage de la ville de Mons, verrière contenant par certification de Jehan Repu machon de leglise 48 p[ieds] »<sup>31</sup>.

Les verres colorés et peints coûtent plus cher que le verre incolore. Les prix dissocient parfois d'ailleurs l'un et l'autre. Par exemple, en 1559, à Mons, Jacques Eve réalise un vitrail où le verre historié coûte 18 sous le pied et le verre blanc, 4 sous, 9 deniers<sup>32</sup>. Le vitrail que Dierick le jeune livre en 1571 à l'abbaye du Val-Saint-Lambert coûte 475 florins pour 242 pieds en blanc et cinquante panneaux en couleur, couvrant 166 pieds<sup>33</sup>.

Le calcul du coût d'un vitrail en dissociant les verres de couleur ou peints des verres blanc est le plus courant, mais il ne fait pas l'unanimité comme en témoigne un différend survenu au milieu du *xv<sup>e</sup>* siècle sur un chantier au couvent des Annonciades de Bruges entre le peintre Pourbus et le verrier Hermans<sup>34</sup>. Celui-ci a été chargé de réaliser des vitraux d'après des cartons que Pourbus avait établis d'après les projets de son beau-père Lancelot Blondel. Il refuse de dédommager le peintre pour son travail parce qu'il le trouve trop onéreux. En effet, Pourbus a calculé son prix sur base de la superficie totale du vitrail, contrairement à la coutume. Et Hermans qui conçoit la chose d'un point de vue artisanal ne veut dédommager le peintre que pour les pieds carrés peints. Le litige est porté devant les échevins le 30 mars 1552, on ignore l'issue de l'affaire.

Le verrier ne détermine pas librement son prix : la corporation veille. En 1568, Nicolas Bloemsteen doit revoir à la baisse le prix qu'il demande pour l'exécution de deux vitraux historiés après estimation des doyens de la gilde d'Anvers<sup>35</sup>. Les vitraux en question, une Résurrection et une Crucifixion avec les armes du duc d'Albe dans la partie inférieure, sont placés à la chapelle de la citadelle d'Anvers, au prix de 48 livres au lieu des 53 livres et demie initialement demandées.

| ^ Haut de page | > Page suivante

1. Lecocq I., 2001, *Le vitrail monumental en Wallonie pendant la seconde moitié du *xv<sup>e</sup>* siècle*, Thèse présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en histoire de l'art et archéologie, Thèse Facultés universitaires Notre-Dame de la Paix, Namur, à paraître dans la série du *Corpus Vitrearum*. ↑

2. Vanden Bemden Y., 2000, « Le métier de verrier à la fin du Moyen Age et au début de la Renaissance dans les anciens Pays-Bas », *Österreichische Zeitschrift für Kunst und Denkmalpflege*, vol. LIV, p. 380. ↑

3. Lefebvre V., 1938, *La verrerie à vitres et les verriers de Belgique depuis le *xv<sup>e</sup>* siècle*, Publication occasionnelle de l'Université du Travail, Charleroi, sp. p. 16-26. ↑

4. Lefebvre, 1938, p. 18. ↑

5. Leboutte R., 1989, « Le contexte économique et social du *xv<sup>e</sup>* au *xviii<sup>e</sup>* siècle », *Le verre en Belgique des origines à nos jours*, Engen L. dir., Anvers : Fonds Mercator, p. 72 ; Engen L., 1989, « Les verreries du Pays de Liège », *ibid.*, p. 135 et 136. ↑

6. Leboutte, 1989, p. 73-84. ↑

7. Les données archéologiques concernant la production du verre plat en Belgique se limite à cette fournaise (Fettweis H., 1989, « Les verreries du Brabant wallon », *Le verre en Belgique des origines à nos jours*, op. cit., p. 115-116). ↑
8. Plusieurs maîtres-voiriers, tous fils ou gendres du Sire de Colnet, reçoivent le 7 avril 1559 des franchises de Philippe II : Nicolas et Adrien Colnet à Barbençon, Paul Ferry et Jean Colnet à Froidchapelle, Nicolas Colnet et Guillaume Ferry à Genappe, à Robert Colnet et Philippe Ferry à Namur. Voir Thiry M., 1989, « Les verreries du Hainaut », *Le verre en Belgique des origines à nos jours*, op. cit., p. 93-103, sp. p. 101-102 et Philippe M., 1998, « Naissance de la verrerie moderne xie-xvie siècles. Aspects économiques, techniques et humains », *De Diversis Artibus*, XXXVIII, Turnhout : Brepols, p. 241-242. ↑
9. L'authenticité de ce document, couramment dénommé « monstrance de Beauwelz », est sérieusement remise en question. Voir Page J.-A., 2002, « The Catalogue Colinet : a mid-16th-century manuscript ? », *Majolique et verre, de l'Italie à Anvers et au-delà. La diffusion de la technologie au xvie et au début du xviiie siècle*, Actes du colloque d'Anvers, juin 1999, Anvers : Johann Veeckman, p. 243-262. ↑
10. Philippe, 1998, p. 21-84. ↑
11. « Westersche glas ». Voir Van de Velde A., 1905, *Het Schildergild te Brugge of de Unie der ambachten van de beeldmakers, huusscrivers, cleerscrivers, zadelaars, gareelmakers, boomhauwers, glazemakers en spiegelmakers van de XIVe tot de XIXe eeuw*, Bruges, p. 76. ↑
12. « Oosterschen glaze » et « Vrancschen glaze ». Voir Van de Velde, 1905, p. 76, note 1. ↑
13. Dejaer L., « Peintres verriers liégeois aux xve et xvie siècles », *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 1932, p. 85. ↑
14. Vanden Bemden, 2000, p. 380. ↑
15. « Borgonschen gelase ». Cité dans Helbig J., 1968, « Les vitraux de la première moitié du XVIe siècle conservés en Belgique. Provinces d'Anvers et de Flandres », *Corpus Vitrearum Medii Aevi, Belgique*, II, Bruxelles : Buggenhoudt, p. 259. ↑
16. Cité dans Yernaux J., 1951, « L'art du vitrail au Pays mosan », *Bulletin de la Société des Bibliophiles liégeois*, XVIII, p. 131. ↑
17. Vanden Bemden, 2000, p. 380. ↑
18. Voir Godfrey E.S., 1975, *The Development of English Glassmaking. 1560-1640*, Oxford : Clarendon Press, 1975, en particulier p. 200-224. ↑
19. Chambon R., 1960, « Les verrières forestières du Pays de Chimay du xie siècle au xviiiie siècle d'après les documents d'archives », *Publications de la Société d'histoire régionale de Rance*, IV, p. 158. ↑
20. Chambon, 1960, p. 161. ↑
21. *Ibid.*, p. 162. ↑
22. Devillers L., 1880, *Le passé artistique de la ville de Mons*, Mons : Masquillier, p. 18. ↑
23. Le Vaillant de la Fieffe O., 1872, *Les verreries de la Normandie*, Rouen, p. 40. ↑
24. Girancourt A., 1886, *Nouvelle étude sur la verrerie de Rouen*, Rouen, p. 57. ↑
25. « Item que dores en avant s'aucune personne amenant voire par platiaux, à le somme [à l'aide de bêtes de sommes], à le vaghe [par vague, c'est à dire par eau courante], ou au loien [par des liens, donc tiré, halé], pour le vendre en cestedicte ville, iceux voiriers poront avoir part audit voire comme aront les acheteurs, pourveu que iceux voiriers feussent lors présens et qu'ilz le prenisent et paissent prestement, et non autrement, ou se aucun voirier l'achetoit, ses compaignons frans dudit mestier avoir part avec lui, et qui feroit le contraire il encherroit en l'amende de dix solz tournois pour chascune fois qu'il seroit trouvé ». Cité dans Goovaerts A., 1896, « Les ordonnances données en 1480 à Tournai aux métiers des peintres et verriers (auxquels étaient affiliés ceux des enlumineurs, des peintres de carte à jouer, de jouets d'enfants, des papiers de tenture et sur verre, des badigeonneurs à la colle et des mouleurs », *Commission royale d'Histoire*, Bulletins, Ve série, VI, Bruxelles, p. 69. ↑
26. « Et pour ce que qu'aucuns Grossiers de Membre des Voiriers ou autres acheptent & levnt sur les voilles, que les estrangiers amenant en cette Cité, pour les revendre & recoper aux autres indigens, ou les envoyer hors de la Cité, ce qui cause & tourne à gros domaiges des pauvres compaignons & biens publicq de laditte Cité, ordonnons, que personne ne présume achepter voilles auxdits estrangiers, amineis en cette Cité, si premièrement le varlet & serviteur dudit Membre des Voiriers n'at estez notifiez aux compaignons Voiriers de laditte Cité, que tels voilles sont amineis à vendre, afin qu'ils les peuvent achepter s'ils veulent, sur peine & amende d'un florin d'or, à appliquer comme dessus ». « Chartres et privilèges du bon métier des orfèvres, de la cité, franchise, & banlieue de Liège », *Chartes et privilèges des XXXII bons métiers de la ville, cité et banlieue de Liège*, Liège : Chez la Veuve Procureur, 1731, II, p. 360. Article du règlement également rapporté par Polain E., 1937, « Ernest de Bavière, Evêque et prince de Liège (1581-1612) », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, LXI, p. 186-187. ↑
27. Dejaer, 1932, p. 86. ↑
28. Pinchart A., 1863, *Archives des arts, sciences et lettres. Documents inédits*, Gand, II, p. 9. ↑
29. Mons, Archives de l'État, *Manuscrits*, n° 71, III, « comptes 1550-1600 ». ↑
30. *Ibid.* ↑
31. *Ibid.* ↑
32. Devillers, 1880, p. 461. ↑
33. Yernaux, 1951, p. 157. ↑
34. Huvenne P., 1984, *Pieter Pourbus, peintre brugeois, 1524-1584*, Catalogue d'exposition, Bruges, p. 32 et 307. ↑
35. Pinchart A., 1881, *Archives des arts, sciences et lettres. Documents inédits*, Gand, II, p. 270. ↑

| ^ Haut de page | > Page suivante





# VERRE ET FENÊTRE DE L'ANTIQUITÉ AU XVIII<sup>E</sup> SIÈCLE

Isabelle LECOQ, Première assistante, Institut Royal du Patrimoine Artistique, Bruxelles (Belgique)

## Le verre plat dans le vitrail monumental des anciens Pays-Bas au XVII<sup>e</sup> siècle

### II. La mise en œuvre du verre dans l'élaboration d'une verrière monumentale

Les quatre aspects suivants sont envisagés : la caractérisation du verre à vitrail, les tâches du verrier et enfin, les deux stades de l'élaboration d'un vitrail concernant exclusivement le verre : le choix et la coupe des verres.

#### a. Caractérisation du verre à vitrail

Lors de l'examen des vitraux en atelier, toute une série de caractéristiques du verre peuvent être relevées sur les parties *authentiques* : des particularités structurelles (bulles, inclusions, stries, variations d'épaisseur) (fig. 2), des traces d'outils utilisés pour l'abrasion des verres doublés (fig. 3), des signes d'altération (corrosion ou griffes consécutives à un nettoyage trop agressif) (fig. 4).

#### Sommaire de l'article

##### Introduction

Le verre en tant que matière première utilisée par le peintre verrier

- Approvisionnement
- Modalités d'achat
- Coût

La mise en œuvre du verre dans l'élaboration d'une verrière monumentale

- Caractérisation du verre à vitrail
- Tâches du verrier
- Choix des verres
- Coupe des verres

##### Conclusion

##### Bibliographie



Fig. 2 : Inclusion dans une pièce de verre (cliché I. Lecocq).

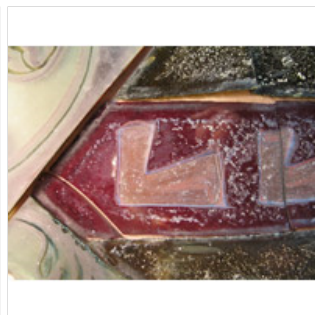


Fig. 3 : Traces d'outils utilisés pour l'abrasion de la couche de verre rouge (cliché I. Lecocq).

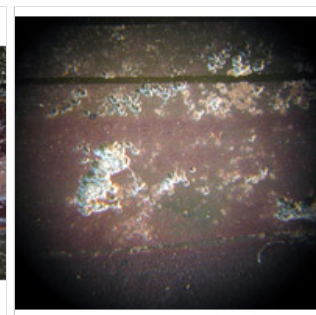


Fig. 4 : Pièce de verre corrodée (cliché I. Lecocq).

Les particularités structurelles inhérentes au verre sont liées au mode de soufflage, comme l'a déjà montré Michel Hérold<sup>36</sup> : le soufflage en plateau ou en manchon. Les verres soufflés en plateau sont caractérisés notamment par des cernes concentriques, un réseau concentrique de bullage et l'irrégularité de l'épaisseur du verre. Les verres soufflés en manchon présentent divers défauts : larmes, bouillons, stries ponctuelles, sans rapport avec le bullage. Mais dans de nombreux cas, il est délicat de mettre en corrélation les traces observées avec l'un ou l'autre mode de fabrication du verre.

Les verres utilisés pour les têtes de la chapelle du Saint-Sacrement de la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule à Bruxelles par le maître-verrier anversois Jean Hack ont-ils bien été soufflés au manchon ? Le réseau des bulles semble rectiligne, le verre est relativement régulier dans son épaisseur, même s'il ondoie. On remarque aussi des stries (fig. 5). Dans le cas des vitraux de Scry (vers 1560-1565), on inclinerait plutôt à envisager la technique du plateau : l'épaisseur des verres varie de 1 à 2,9 mm, avec souvent d'importantes variations au sein d'une même pièce, pouvant aller jusqu'à 1,8 mm (fig. 6), et les reliefs de la surface sont soulignés par la corrosion (fig. 7).



Fig. 5 : Tête d'un Juif d'Enghien provenant du vitrail de Marie de Hongrie de la chapelle du Saint-Sacrement de la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule, actuellement conservée aux Musées royaux d'Art et d'Histoire, à Bruxelles (cliché I. Lecocq).



Fig. 6 : Relevé de l'épaisseur de pièces de verre anciennes du vitrail de la Crucifixion (I) de l'église Saint-Martin à Scry (vers 1560-1565).



Fig. 7 : Pièce du vitrail de la Crucifixion de Scry avec reliefs soulignés par la corrosion (cliché I. Lecocq).

La distinction n'est pas facile ; ce n'est qu'en multipliant et en recoupant les observations que l'on pourra aisément reconnaître les techniques traditionnelles de soufflage, la « première étape à atteindre »<sup>37</sup>.

Certains verres ont la particularité d'être doublés, comme les verres rouges. Habituellement, ces verres sont composés d'une mince couche de couleur plaquée sur du verre blanc. Parfois, certains verres présentent une couche de verre rouge incluse entre deux couches de verre blanc. Cette observation a été faite par G. Weber du Centre archéométrique de l'Université de Liège sur la base d'une stratigraphie d'un fragment mesurée au moyen d'un microscope optique<sup>38</sup>. En 1896, dans sa note sur les verres des vitraux anciens, l'ingénieur Léon Appert relève le cas pour des verres verts du XVI<sup>e</sup> siècle ; il interprète ce procédé comme un traitement facilitant la décoration du verre, le jaune d'argent pouvant alors être appliqué sur les deux faces<sup>39</sup>. Effectivement, dans le cas de verres composés d'une couche rouge incluse entre deux couches de verre blanc, le jaune d'argent a été appliqué à l'avant, contrairement aux autres calibres rouges « traditionnels », où le jaune d'argent a été appliqué au revers, comme c'est traditionnellement le cas.

## b. Tâches du verrier

^ Haut de page



Fig. 8 : Gravures de Jost Amman, dans Sachs H., *Panoplia Omnium Artium*, Francfort, 1568.

Les tâches effectivement dévolues au verrier. En effet, celui-ci apparaît tantôt comme un artiste qui peint sur le verre, tantôt comme un ouvrier du bâtiment, qui s'occupe de la confection des vitres. Pendant le XVI<sup>e</sup> siècle, le fossé s'accroît entre les aspects artisanaux et artistiques de l'exécution d'une fenêtre : ceux qui font des vitraux monumentaux et historiés sont distingués de ceux qui ne fabriquent que des vitres serties dans le plomb. Deux gravures sur bois de Jost Amman illustrant le *Livre des Métiers* de Hans Sachs rendent bien compte de cette réalité (fig. 8). Ces aspects artisanaux ou artistiques ne sont vraisemblablement pas pris en charge par les mêmes personnes au sein de la corporation. La meilleure preuve à l'appui est livrée par les règlements de corporation de Tournai (1480) et de Mons (1487, précisés en 1592) qui offrent au verrier la possibilité de

choisir entre deux types de chefs-d'œuvre, selon qu'ils se destinent à peindre sur le verre ou qu'ils envisagent de travailler exclusivement sur du verre blanc.

Le clivage se fait sentir progressivement dans la terminologie, non sans quelque confusion<sup>40</sup>. Dans le règlement de Tournai, la qualité de verrier désigne aussi bien le simple vitrier que le réalisateur de vitraux peints. Le règlement distingue aussi des peintres sur verre, dont les compétences n'apparaissent pas clairement. En 1534, à Anvers, apparaît dans le livre de la gilde le vocable de *ghelasscriver*, servant à distinguer le peintre sur verre de ses autres confrères verriers. Ce terme qui s'introduit progressivement dans les autres cités flamandes est remplacé au XVI<sup>e</sup> siècle par celui de *ghelassen schilder*. En Wallonie, on recourt progressivement au vocable de *peintre verrier*, de *maître pintre en vitre*, etc. Toutefois, pendant un certain temps, les dénominations moins spécifiques de *glasewerker*, de *glasemaker*, de *vitrifex*, de *voirier* et de *verriereur* continuent à désigner les peintres sur verre.

## c. Choix des verres

^ Haut de page

Comme on l'observe sur la gravure de Jost Amman, le verrier dispose d'une réserve de verre en feuilles. En 1566, on trouve chez le verrier tournaisien Antoine Bourgeois « vingt cinq piéches de voires coullouré »<sup>41</sup>.

Le choix des verres, de sa qualité et de sa couleur, paraît incomber au verrier : c'est lui qui est le mieux au fait et le plus habitué à savoir comment les verres traversés par la lumière interagissent entre eux et comment ils prennent la grisaille<sup>42</sup>. Les verres doivent être de bonne qualité. L'historiographe Vasari (1511-1574) donne des informations à ce sujet. Il dit que les verres choisis doivent avoir deux qualités essentielles : la transparence lumineuse et une gamme colorée nette et sans confusion. Vasari déclare aussi que les verres français, flamands et anglais sont meilleurs que les vénitiens : « ces verres [vénitiens] chargés de couleurs savamment superposées rayonnent d'une lumière magnifique, inconnue aux couleurs naturelles, mais l'épaisseur des tons les rend opaques »<sup>43</sup>.

Outre ces aspects qui relèvent principalement de l'esthétique, interviennent des paramètres techniques dans le choix des verres. En effet, certains verres ne prennent pas bien la grisaille, comme le jaune d'argent.

## d. Coupe des verres

^ Haut de page

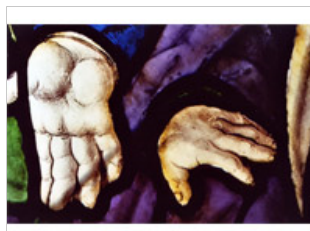


Fig. 9 : Bruxelles, cathédrale Saints-Michel-et-Gudule, marques sur deux pièces de verre du vitrail du Jugement Dernier (1528) (cliché I. Lecocq).

librement. Vasari donne ces informations : « pour découper chaque plaque à la dimension indiquée sur le carton, on marque, avec un pinceau chargé de céruse, le contour des pièces sur les plaques de verre posées sur le carton ; chaque morceau reçoit un numéro pour le retrouver au moment de l'assemblage, numéro qu'on efface une fois l'ouvrage terminé »<sup>44</sup>. Des marques d'assemblages apparaissent à l'occasion, comme à la cathédrale Saints-Michel-et-Gudule de Bruxelles (fig. 9) et à Saint-Paul à Liège. Mais dans tous ces cas, elles ont été effectuées dans la grisaille et fixées lors de la cuisson du verre.

Pour la coupe des verres proprement dite, Vasari conseille de procéder avec un fer à la pointe rougie au feu : « après avoir légèrement entamé au départ la surface avec une pointe d'émeri, et l'avoir un peu humectée de salive, on suit avec ce grand fer, un peu incliné, les contours et, en le remuant,

on fait petit à petit craquer et se détacher de la plaque de verre les différentes pièces »<sup>45</sup>. La coupe du verre est affinée avec le grugeoir : les bords sont érodés pour que les pièces de verre soient de la forme voulue et s'assemblent précisément.

Au <sup>xvi</sup> siècle, se répand l'usage d'un autre outil : le diamant<sup>46</sup>. L'examen de calibres desservis du réseau des plombs, même anciens, ne permet pas toujours d'assurer l'usage d'un mode de coupe plus que l'autre : les calibres sont parfois systématiquement grugés et leur tranche apparaît toujours irrégulière<sup>47</sup>.

On observe un contraste saisissant entre les vitraux du début du <sup>xvi</sup> siècle et ceux de la fin du siècle. Dans les premières décennies, la virtuosité des coupes répond à l'exubérance décorative. Les vitraux du château La Folle à Ecaussines (première moitié du <sup>xvi</sup> siècle), actuellement en cours de restauration, offrent quelques beaux exemples de découpes complexes (fig. 10). Dans les vitraux plus tardifs, comme à la basilique Saint-Martin de Liège (1575-1600), les calibres sont plus réguliers et les découpes moins compliquées ; les scènes figurées prennent fréquemment place dans de grandes architectures lisibles et claires, structurées de façon linéaire (fig. 11).

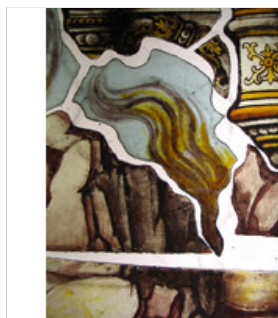


Fig. 10a et b : Pièce de verre extraite d'un panneau de vitrail du château de la Folle à Ecaussines, en cours de traitement (clichés I. Lecocq).



Fig. 10b.



Fig. 11 : Détail d'un vitrail de la basilique Saint-Martin à Liège (cliché I. Lecocq).

## Conclusion

^ Haut de page

Lors de cette communication, j'espère avoir bien illustré l'importance de l'exploitation des archives anciennes qui apportent toute une série d'informations utiles et de la confrontation de ces données avec le matériel verrier ici envisagé, en l'occurrence le vitrail.

www.kikirpa.be

36. Hérol M., 2004, « Les verres des vitraux (XVe et XVIe siècles) : nouvelles méthodes d'observation et d'analyse », *Glas. Malerei. Forschung. Internationale Studien zu ehren von Rüdiger Becksmann*, Berlin : Deutscher Verlag für Kunstwissenschaft, p. 263-271. ↑

37. Ibid., p. 263. ↑

38. Des verres comparables ont été exhumés lors des fouilles d'une installation verrière du Moyen Âge tardif, dans la région de Nassach-Baierock (land de Bade-Wurtemberg). Voir Schüssler U. et Lang W., 2003, « Mineralogische Untersuchungen zu Produktionseinrichtungen und Produkten der spätmittelalterlichen Glashütte "Salzwiesen" im Nassachtal bei Uthingen », *Hohenstaufen, Helfenstein, Historisches Jahrbuch für den Kreis Göppingen*, 12/2002, p. 31-58. ↑

39. Appert L., 1896, Note sur les verres des vitraux anciens, Paris : Gauthier-Villars et fils, p. 28. ↑

40. Rombouts Ph. et van Lerijs Th., I, 1961, *Les liggeren et autres archives historiques de la gilde anversoise de Saint-Luc*, rééd., Amsterdam : N. Israel, année 1534 ; Helbig J., 1936, « Le sort de la peinture sur verre dans l'émancipation progressive de l'activité artistique en Belgique sous le régime corporatif », *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'Art*, VI, 2, p. 143-144. ↑

41. De la Grange A. et Cloquet L., 1889, « Études sur l'art à Tournai », *Mémoires de la Société historique de Tournai*, XXI, 2e partie, p. 291. ↑

42. Les remarques les plus pénétrantes à ce sujet ont été faites par Viollet-le-Duc E., 1868, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI<sup>e</sup> au XVI<sup>e</sup> siècle*, vol. IX, Paris, p. 386-399. Voir aussi l'approche plus générale de Grodecki L., 1954, « La couleur dans le vitrail du XI<sup>e</sup> siècle au XVI<sup>e</sup> siècle », *Problèmes de la couleur (Exposés et discussions du colloque du centre de recherches de psychologie comparative tenu à Paris les 18, 19 et 20 mai 1954)*, Paris : Bibliothèque nationale-École pratique des Hautes Études, VIe section, p. 183-206. ↑

43. Chastel A. (éd.), I, 1989, G. Vasari, *La vie des meilleurs peintres, sculpteurs et architectes, Traduction et édition commentée*, 3e édition, Paris : Berger-Levrault, p. 197. ↑

44. Ibid., p. 198. Actuellement, on effectue la coupe des verres à partir du double sur papier fort, en effectuant d'abord un calibrage. Le calibrage consiste en la coupe suivant le tracé du réseau des plombs du double en papier fort du patron à grandeur d'exécution. Il s'effectue à l'aide d'un ciseau à trois lames, la fine languette détachée lors de la coupe correspondant à l'âme du plomb. Les unités ainsi obtenues par découpe du patron sont appelées calibres et correspondent aux futures pièces de verre du vitrail, qui par analogie sont dénommées également calibres. Il semble que l'usage des calibres ne se soit répandu qu'à partir du <sup>xix</sup> siècle. Le Vieil P., 1774, *L'art de la peinture sur verre et de la vitrerie par feu M. Levieil. Traité historique et pratique de la peinture sur verre*, Paris, p. 202-205, n'aborde la question des calibres de coupe que pour des coupes régulières de pièces carrées ou losangées : « Dans les autres façons de vitre, les Vitriers ne se servent que du calibre dont nous avons parlé ci-devant. Ce calibre demande tant de justesse & de précision, que pour conserver la régularité dans des vitraux sujets à l'entretien, & à n'en pas déranger l'ensemble, les anciens Vitriers faisoient établir en fer ces calibres armés de pointes à tous les points donnés ». ↑

45. Chastel, I, 1989, p. 198. ↑



46. Voir Strobl S., 1990, *Glastechnik des Mittelalters*, Stuttgart : Gentner, p. 87. L'emploi du diamant pour la coupe du verre a été observé la première fois sur un vitrail daté de 1466 (Marienfenster, Althann, Elsaß). ↑

47. Voir Strobl, 1990, p. 84 et s. L'auteur remarque cette difficulté d'apprécier la technique de coupe. ↑

| ^ Haut de page | Page précédente < | > Page suivante

[L'ASSOCIATION](#)

[MÉCÈNES](#)

[MENTIONS LÉGALES](#)

[CRÉDITS](#)

[NOUS CONTACTER](#)

[PLAN DU SITE](#)

Ce site a été réalisé grâce au soutien financier  
de la Direction des musées de France

